

Les voisins des pressings encore trop exposés

Il faudra dix ans pour se débarrasser du perchloroéthylène. Une étude montre pourtant que les riverains respirent des concentrations très élevées de ce solvant dangereux.



Les nouveaux pressings ont interdiction d'installer des machines fonctionnant au perchloroéthylène. Certains ont ainsi pris l'initiative de devenir écolos.

« Nous ne pouvons pas encore attendre dix ans avant d'interdire définitivement le perchloroéthylène, c'est beaucoup trop long ! » déplore Pascal Denot, vice-président de l'Association de défense des victimes des émanations de perchloroéthylène des pressings (ADVEPP). Celle-ci dénonce le délai accordé aux pressings en acti-

tivité pour bannir ce solvant dangereux pour la santé.

En effet, si l'arrêté signé début décembre par le ministère du Développement durable interdit l'implantation de toute nouvelle machine de nettoyage à sec fonctionnant au perchloroéthylène, les installations existantes ont jusqu'à 2022 pour trouver une solution de remplacement. Inacceptable au vu de l'urgence sanitaire, pour l'ADVEPP. En témoignage cette alarmante étude du laboratoire central de la préfecture de police (LCPP), publiée en 2012, qui met en évidence des concentrations très élevées dans une centaine de logements testés en région parisienne.

Au moins deux décès avérés en France

De 2006 à 2011, le LCPP a ainsi effectué 177 analyses de l'air dans 122 logements situés au-dessus de pressings. Les résultats montrent que 81 % des pièces analysées présentent des taux supérieurs à la valeur-guide pour l'air intérieur de l'Organisation mondiale de la santé (250 µg/m³ sur un an).

Or, le perchloroéthylène est un solvant considéré comme cancérigène probable. Il est toxique pour le système nerveux et les reins, provoque des irritations des voies respiratoires et des yeux ainsi que des vertiges, des nausées et des maux de tête.

DES ÉMANATIONS SUR PLUSIEURS ÉTAGES

Exemple de concentrations de perchloroéthylène relevées dans des appartements au-dessus d'un pressing (en µg/m³, prélèvement sur un jour)

Avant travaux dans le pressing (rejet en toiture par conduit)

Après travaux de mise en conformité du pressing (rejet sur cour avec filtre)



L'OMS préconise une concentration de 250 µg/m³ sur un an

Source : laboratoire central de la préfecture de police

LP/Infographie

Ce que dit l'arrêté

V oici ce que prévoit l'arrêté pris le 5 décembre 2012 par le ministère du Développement durable sur l'utilisation du « perchlo ».

■ **1^{er} mars 2013.** Interdiction d'installer des nouvelles machines de nettoyage à sec fonctionnant au perchloroéthylène dans les pressings contigus à des locaux occupés par des tiers. Cela vise surtout les installations situées en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation ou de bureaux.

■ **1^{er} septembre 2014.** Interdiction d'utiliser une machine au perchlo de plus de quinze ans.

■ **1^{er} janvier 2022.** Interdiction totale dans les pressings.

Il est officiellement à l'origine de deux décès en France : un enfant en 1994 et une femme, à Nice, en 2009. La médiane des niveaux relevés dans l'étude s'élève à 1 500 µg/m³. Une pièce a même été mesurée à 120 000 µg/m³ par le laboratoire central. Soit près de 500 fois plus que la valeur de référence ! Au-delà de 1 250 µg/m³, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande pourtant que des mesures soient rapidement mises en œuvre.

Plus ennuyeux encore, les mesures effectuées après des travaux de mise en conformité montrent que ceux-ci ne sont pas toujours suivis d'une amélioration nette de la qua-

lité de l'air. « Ces solutions ne permettent pas le respect des valeurs de référence préconisées », souligne l'étude. Les auteurs rappellent aussi que les analyses de l'air ont été faites à la suite de plaintes pour nuisances olfactives ou problèmes de santé. « Le seuil olfactif se situant à environ 7 000 µg/m³, les concentrations en perchloroéthylène dans l'air d'autres logements peuvent être supérieures aux valeurs de référence sans qu'une plainte ait été émise », écrivent-ils. On estime que 100 000 à 200 000 personnes sont exposées en France aux vapeurs de ce solvant dangereux pour la santé.

SOLENE DUROX